

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-M-311-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-311
CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-
AGATHE-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 18 mai 2021, le conseil a adopté le *Règlement numéro 2021-M-311 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts* et qu'il y a lieu de le modifier;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 10 décembre 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le règlement numéro 2025-M-311-2 soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit :

1. L'annexe A du *Règlement numéro 2021-M-311* est remplacé par le suivant :

ANNEXE A

TARIFICATION DES SERVICES ANIMALIERS DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	
Frais payables par le gardien	
Licence	Coût (non taxable)
Gardien de 65 ans et plus :	30 \$
- Licence à vie pour chien	
- Licence à vie pour chat, allant à l'extérieur	
Licence annuelle pour chien avant le 1 ^{er} mars	30 \$
Licence annuelle pour chien après le 1 ^{er} mars	40 \$
Licence à vie pour chat, allant à l'extérieur	30 \$
Licence de remplacement en cas de perte	10 \$
Ramassage d'un animal errant (animal déjà attrapé que l'on remet au service animalier)	60 \$
Hébergement (toute fraction de journée compte pour une journée entière)	30 \$ par jour
Soins et/ou soins vétérinaires et/ou euthanasie si prodigués à l'interne*	Selon le tarif et les modalités en vigueur
Soins et/ou soins vétérinaires et/ou euthanasie si prodigués à l'externe*	Selon le prix coûtant, plus frais de transport et d'accompagnement
Abandon d'animaux adoptables par le gardien, si place disponible seulement	Selon le tarif et les modalités en vigueur
Disposition d'un animal de compagnie décédé	Selon le tarif et les modalités en vigueur
Capture d'un animal errant (animal que le service animalier doit attraper lui-même et/ou au moyen d'une cage-trappe et/ou toute autre dispositif)	80 \$ par sortie, par employé
Frais d'évaluation de l'état et de la dangerosité d'un chien par un vétérinaire*, incluant le rapport de base	Selon le prix coûtant
<i>*Tant que le service est disponible</i>	
Frais d'évaluation comportementale par un intervenant canin	150 \$
Achat ou remplacement de cage-trappe de chien et/ou de chat	Selon le prix coûtant
Dépôt pour emprunt d'une cage-trappe	100 \$ par chat 500 \$ par chien
Frais d'intervention pour les dispositions prévues au règlement	Selon le tarif et les modalités en vigueur
*Lorsqu'un animal blessé est apporté en urgence au service animalier, les soins de base sont prodigués par le vétérinaire sur place, ou en télé médecine. <u>Aucun animal blessé n'est apporté par le service animalier dans un centre de vétérinaire d'urgence 24 heures</u>	

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

2. L'article 1 du présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Frédéric Broué
Président de la séance

Anny Després
Greffière adjointe

Avis de motion :	2024-12-10
Projet de règlement :	2024-12-10
Adoption du règlement :	2024-12-17
Publication du règlement :	
Entrée en vigueur :	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière adjointe au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce _____

Frédéric Broué, maire

Document déposé en séance du conseil